MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04-02-2026
Dossier complet le : 04-02-2026
N° d'enregistrement : 013007/KK P

1 Intitulé du projet

Requalification et redressement de la Rue Danton et reconversion de l'ancien site Castorama sur le secteur Porte Metropolitaine

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Raison sociale
metropole

N° SIRET
20009320100081

Type de société (SA, SCI...)
Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
skyronka

Prénom(s)
eric

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières infrastructures routières doi constructions et opérations	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des vent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A, 39. Travaux, d'aménagement., 39A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la requalification de la rue Danton et le redressement partiel de son trace sur la partie de l'ex castorama qui se trouve au sud-est de la ville de Lille. Ces travaux permettent le raccordement au reseau d'assainissement de la residence des Peupliers. Le projet presentera les phases suivantes : - Travaux Danton Est sur l'ancienne emprise Castorama (demolition parking puis realisation de la voirie) - Travaux Danton Est sur voirie Danton existant (demolition/refection) - Travaux Danton ouest sur voirie Danton et rue des Peupliers existantes (demolition/refection/construction) - Travaux Danton Ouest sur le Pont existant : travaux de reprise de l'etancheite de l'ouvrage, travaux de borduration, de revetement voirie, pieton, piste cyclable, de reseaux et de garde-corps. Le projet concerne egalement la reconversion du site de l'ancien Castorama, incluant la demolition des parkings, la gestion et la depollution des sols, la construction de batiments destines a des activites economiques, l'amenagement des voiries internes et la creation de reseaux et ouvrages de gestion des eaux pluviales.

4.2 Objectifs du projet

Le reamenagement de la rue Danton et la reconversion du site de l'ancien Castorama doivent : - permettre d'ameliorer l'accessibilite du secteur pour les logements a l'ouest de la zone du projet (desenclaver la Residence des Peupliers) et le fonctionnement urbain du secteur Porte Metropolitaine, - ameliorer la desserte et les mobilites, - permettre l'accueil d'activites economiques productives, artisanales et tertiaires, - requalifier l'image de l'entree de ville, - s'inscrire dans les orientations de l'OAP n°125 " Porte Metropolitaine" du PLU Metropolitain, - limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Concernant les travaux, sur l'ensemble du lineaire il est prevu une reprise de l'ensemble des couches de forme. Les travaux seront phases (voir presentation plus hauts). Sur les phases concernant la refonte de la voirie existante, une circulation alternee sera mise en place. En parallele des la refonte de la voirie, il est prevu la reprise des reseau de la residence, la transformation du collecteur unitaire en collecteur EU strict. Ceci induit la creation d'une station de refoulement EU, avec une canalisation de refoulement jusqu'au dela du Pont. Les ouvrage de gestion des eaux pluviales seront realises avec des techniques alternatives, notamment par la creation de noues vegetalisees. Sur la partie Ouest, certains reseaux seront enfouis. L'eclairage sera revu sur l'ensemble du lineaire. Les parkings et la dalle beton sur l'ancien Castorama seront demolis. Il sera prevu une purge des anciennes fondations du site Castorama par l'Etablissement Public Foncier Hauts de France. Les travaux comprendront la realisation de voiries, de reseaux et des amenagements paysagers. Des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales seront mis en place. Les travaux seront realises de maniere phasee afin de limiter les nuisances et les impacts temporaires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Creation d'une nouvelle voirie qui s'integrera sur la future place Paul Kimpe a l'est. Elle permettra de penser l'interconnexion Boulevard Lezennes / rue Danton comme une articulation urbaine regroupant differentes fonctions et services (transports, commerces de proximites...). Le site de l'ancien Castorama accueillera un programme d'activites economiques mixtes representant environ 35 000 m² de surface de plancher generant environ 600 a 700 emplois. L'ensemble formera un quartier d'activites integre au tissu urbain existant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PLU MEL OAP n°125 (evaluation environnementale), procedures relatives a la gestion et a la depollution des sols, procedures ICPE ulterieures pour certaines activites, portees par les exploitants. Procedures de declaration loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
. Lineaire de voirie requalifiee/creee: . Emprise du site Castorama : . Surface de plancher activites : nombre d'ilots nature des activites	(environ 950 m , m) (. environ 4,7 ha, hectares) (environ 35000m², m²) (3, ilots) (. industrielles, artisanales, tertiaires

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Boulevard de Tournai

Lieu-dit :

Localité : Boulevard de Tournai 59260 Lezennes

Code postal : 59260 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 3°7'6"E Lat. : 50°37'0"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Lille, Lezennes, Ronchin

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la MEL dit PLU3 du 28 juin 2024 UE zone d'activite diversifie, UCM Tissus mixte dense, UEP zone d'equipement publics ou d'interet collectif

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	la Zone naturelle d'interet ecologique, faunistique et floristique la proche se trouve a environ 4,3 km.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le plan de prevention du bruit dans l'environnement (2022-2025) a l'echelle de la Metropole Europeenne de Lille (MEL) a ete adopte en avril 2022
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune de Lille est concerne par un PER valant PPR par rapport aux risques mouvement de terrain. Le site du projet se trouve en dehors des cartes d'alea et de zonage de ce PER
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Ce PER a ete approuve en mai 1990
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Selon les bases de donnees mises a disposition par le BRGM, le site n'est pas concerne par des sites et sols pollues. La base de donnees CASIAS, quatre anciens site industriels sont presents dans un rayon de 500 m autour du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	Le site se trouve au sein de la ZRE de la nappe des Calcaires carboniferes.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche du site du projet se trouve au sud a plus de 14 km. Il s'agit du site FR3112002 «Les Cinq Tailles». Le projet n'aura pas d'incidence sur ce site Nature 2000.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Une infrastructure de production d'energie comprenant un triplet de forage de geothermie sur l'Aquifere de la Craie ou du Calcaire Carbonifere est prevu dans le strict respect des seuils de la Geothermie de Minime Importance. Les eaux prelevees sont reinjectees dans le meme aquifere et la difference entre les volumes d'eaux preleves et reinjectes est nulle
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Les demolitions prealables au projet engendreront un excedent de materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Le projet prevoit des amenagements paysager susceptible d'engendrer l'apport de terres vegetales
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Apport de terre vegetale (ressource du sol)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet prevoit de se raccorder sur les reseaux existant par la creation de nouveaux reseaux sur les portions de voirie nouvelle le necessitant. La gestion des eaux pluviales sur le secteur sera faite notamment par la mise en place de noues vegetalisees
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le projet concerne principalement des milieux artificialises a faible valeur ecologique. Aucune espece protegee ni habitat d'interet patrimonial n'a ete indentifie a ce stade. Les incidences sont temporaires en phases travaux et faibles en phase exploitation. Des mesures ERC sont proposees (cf Annexe 8) pour pallier ces perturbations, notamment vis a vis de la Trame vertes et
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet repose exclusivement sur le recyclage de sites urbanises existants.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Six ICPE se trouvent dans un rayon de 500 m, aucune de ces installations n'est SEVESO, ni sous statut IED
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Selon le BRGM, le site est concernee par un alea retrait-gonflement des argiles de niveau faible et une sismicite de niveau 2. Dans un rayon de 500 m autour du site on ne trouve qu'une seule cavite de type "indetermine" et aucune sur l'emprise du projet. Le projet se situe sur une zone potentiellement sujette aux debordements de nappes et aux inondations de caves
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le projet etant une modification d'une voirie existante, des impacts sont a prevoir sur le trafic dans la zone notamment durant la phase travaux. Lors de la phase exploitation, le trafic ne devrait pas etre modifie par rapport a l'etat actuel
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le projet prend place sur une voirie susceptible d'engendrer des nuisances sonores lors de passage des vehicules. La phase chantier (engins...) pourra produire des nuisances sonores
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Le site se trouve a l'interface entre plusieurs voies ferree (categorie 4 et 5) et des axes routiers tres passants (categorie 1 (Autoroute) et 3), engendrant un environnement sonores relativement bruyant
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Lors de la phase travaux, les engins de chantier sont susceptibles d'emettre des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☑	☐	Un zone du projet enjambe les voies ferrees (Pont), cette zone peut etre impactee par les vibrations lors du passage des trains.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le site se trouve en zone urbaine ou les emissions lumineuses sont nombreuses. Le projet prevoit de limiter les emissions lumineuses par une adaptation de son eclairage
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le site se trouve en zone urbaine ou les emissions lumineuses sont nombreuses (eclairage des voiries, vitrines etc...). La pollution lumineuse y est forte.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	La phase chantier, avec notamment des demolitions est susceptible d'engendree ce type de dechets. Ces derniers seront traites selon les filieres adaptes par les differentes entreprises intervenants durant cette phase.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	/
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le site etant deja une voirie et un espace urbanise, le projet n'engendrera pas de modification particulieres.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'est en cours dans un rayon d'un kilometre autour du site. Des projets sont a l'etude mais non encore definis.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet s'inscrit dans un secteur couvert par: . Une evaluation evironnementale du PLU metropolitain, . Des etudes environnementales specifiques (diagnostic des sols, etudes ecologiques) realisees dans le cadre de la requalification du secteur Porte Metropolitaine.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'annexe 8 (argumentaire) presente les enjeux environnementaux du site, ainsi que les diverses mesures mises en oeuvre pour limiter les effets des projets sur l'environnement. Ces mesures sont decrites precisement et sont sous la responsabilite de la MEL pour le projet de requalification de la rue Danton, et l'EPF Nord Pas de Calais et Aventim pour le projet Castorama. L'annexe 8 ci-jointe.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet, de son inscription dans un secteur deja urbanise, de la faible sensibilite environnementale des sites et des mesures prevues, le projet global n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la sante humaine et ne necessite pas la realisation d'une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom caudron

Prénom gerard

Qualité du signataire Vice President

À Lille

Fait le 03-02-2026

Signature du (des) demandeur(s)